



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 décembre 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-CA38-01

DEPENSES IMPREVUES

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à seize heures, le Conseil d'Administration s'est réuni au siège de la Réunion THD, Immeuble Emile HUGOT, 1 Rue Emile HUGOT – Technopole – 97490 Sainte Clotilde après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Normane OMARJEE.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres titulaires :

Normane OMARJEE, Pascal PLANTE, Lorraine NATIVEL, Maya CESARI, en distanciel

Membres suppléants sans voix délibérative :

Représentant de Madame la Présidente de Région :

Mickael HA-SUM, en présentiel

Représentante de la paierie Régionale :

ÉTAIENT ABSENTS :

Membres titulaires :

Jean-Pierre CHABRIAT, Alain ABADIE

Membres suppléants sans voix délibérative :

Anne CHANE-KAYE-BONE, Patricia PROFIL, Mickaël SIHOU

Représentant de Madame la Présidente de Région :

Représentante de la paierie Régionale :

Rose-Méry VELLIN – Comptable public

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres titulaires présents : 4

Nombre de membres suppléants présents avec voix délibérative : 0

REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-974-842430878-20241210-CA_38_01-DE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

VU les arrêtés RRTHD n°D2024-007

VU le rapport 2024-CA38-01_Dépenses Imprévues,

Après en avoir délibéré

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'entériner à posteriori le virement de crédits décidé par arrêté RRTHD :

- n° D2024-007 d'un montant de 118 000,00€ du chapitre 022 « Dépenses Imprévues » vers le chapitre 011 « Charges à caractère général ».

ARTICLE 2 : De constater la modification correspondante du budget 2024.

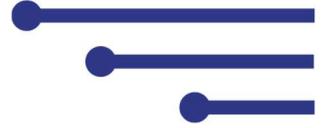
ARTICLE 3 : D'autoriser le Directeur à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président de Réunion THD

Normané OMARJEE



Réunion THD



ARRÊTÉ RRTHD N° D2024-007

VIREMENT DE CREDITS – DEPENSES EXCEPTIONNELLES

Le directeur de la Réunion THD,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU Les statuts de Réunion THD,

VU le cadre budgétaire de la nomenclature M4

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

Lors du vote du budget 2024 au mois d'avril, le Conseil d'Administration a approuvé la souscription d'un emprunt à taux fixe.

En juin 2024, le Conseil d'Administration a décidé d'abroger la souscription d'un emprunt à taux fixe et a opté pour un emprunt à taux variable, avec option de couverture du taux. En contrepartie de cette couverture, Réunion THD doit régler une prime, en sus de la commission d'engagement, soit un total de 118 000,00€.

Cette dépense supplémentaire n'est couverte par aucune dotation du BP.

Aussi, un virement de crédits est initié depuis le chapitre 022 « Dépenses imprévues » vers le chapitre 011 « Charges à caractère général ».

ARTICLE 2 :

Le montant du virement est de 118 000,00€.

Le Directeur de la Réunion THD

Denis FABREGUE

Signature numérique

de Jessica MACARTY

Date : 2024.09.13

10:30:44 +04'00'



A Sainte Clotilde, le 13/09/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2024

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 13/09/2024

Application agréée E-legalite.com